

Ville de Meythet

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du

MARDI 25 SEPTEMBRE 2012

- - -

L'an deux mil douze, le vingt cinq septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2012, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie Gillet de Thorey, Maire.

Présents – Mesdames, Messieurs Jeantet Christian, De Villa Michel, Laydevant Christiane, Sanchez Francine, Layes Jean, Bras Francis, Bosland Chrystel, Cantaloube Philippe, Cettour Eric, Alain Daviet, Descombes Chantal, Gascoïn Chantal, Guerillot Paulette, Mignan Maryannick, Page Madeleine, Raffin Gérard, Saccani Henri, Radice Thierry, Bel Gérard, Pallud Catherine.

Absents excusés : Mesdames Huguet, Rouge, Bekkiche, Germain, messieurs Baudu, Cartier, Fregosi, Gal.

Ont donné procuration : Madame Huguet à Monsieur De Villa,,
Madame Rouge à Monsieur Cantaloube,
Madame Bekkiche à Madame Descombes,
Monsieur Baudu à Monsieur Bras,
Monsieur Fregosi à Madame Sanchez
Monsieur Gal à Monsieur Layes.

Madame Madeleine Page est désignée comme secrétaire de séance.

- - -

- ORDRE du JOUR -

- 1- Convention SYANE (groupement de commandes)
- 2 - Ilot médiathèque – acquisition en VEFA par HALPADES de 18 logements locatifs aidés - convention financière
- 3 - Règlement intérieur du restaurant scolaire
- 4 - Tarifs : restaurant scolaire, cimetière
- 5 - ONF – gestion de la forêt communale – inscription à l'état d'assiette des coupes 2013
- 6 - Point de personnel
- 7 - Forum pour l'emploi – demandes de subvention au titre des fonds spéciaux de l'Etat, au Conseil Régional et à la DIRECCTE
- 8 - Acquisition de terrain route de Frangy – consorts Menthon
- 9 - Cession de terrain SCI le Cleverny
- 10 - Admissions en non-valeurs
- 11 - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- Convention SYANE (groupement de commandes)

Dans le cadre de l'aménagement de son centre ville, la commune de Meythet souhaite réaliser une 2ème tranche de travaux dans le secteur comprenant la rue de l'Aérodrome (dans sa partie comprise entre la route de Frangy et le centre Victor Hugo), la rue de l'Hôtel de Ville (y compris le parking adjacent), l'avenue du Stade (dans sa partie comprise entre la route de Frangy et le Quart de Cercle), le parking de la Mairie.

Outre les travaux de voirie, la commune souhaite profiter de ces travaux pour procéder à la modernisation de son éclairage public dont la compétence relève du Syane.

Afin de rechercher les meilleures conditions pour ces travaux en termes techniques, financiers et de délais d'exécution, il serait souhaitable de constituer un groupement commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constituer pour les travaux concernés un groupement de commandes,
- de donner tout pouvoir au maire pour signer la convention ci-jointe formalisant les conditions de ce groupement de commandes,
- de désigner monsieur Michel De Villa comme membre titulaire et madame Hafida Bekkiche comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commande (ville/ SYANE) pour les travaux sus visés.

2 - Ilot médiathèque – acquisition en VEFA par HALPADES de 18 logements locatifs aidés - convention financière

HALPADES envisage l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un bâtiment de 18 logements à la SEDHS dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre ville de MEYTHET.

La composition du programme serait la suivante :

- 6 logements locatifs à financer en PLAI
- 12 logements locatifs à financer en PLUS

Afin de réaliser cette opération, Halpades sollicite la ville de Meythet afin d'établir une convention financière.

Le projet de convention mentionne, à titre indicatif, d'une part les différentes aides qui seront sollicitées auprès des collectivités partenaires (C2A, Conseil Général, Amalia et Ville de Meythet à hauteur de 43 467.20 €) et d'autre part les garanties d'emprunt accordées par la Ville de Meythet à Halpades.

Sur ce point la ville est sollicitée pour donner sa garantie, à hauteur de 25%, des prêts à contracter par HALPADES SA D'HLM sur la base des montants indiqués ci-dessous :

Financement PLUS :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 800 058 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60% (à titre indicatif)

Financement PLUS FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 664 585 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60% (à titre indicatif)

Financement PLAI :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 232 368 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,80% (à titre indicatif)

Financement PLAI FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 205 612 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,80% (à titre indicatif)

Une demande complémentaire de garantie de prêt pourra être éventuellement demandée à la Commune par *HALPADES SA d'HLM*, au plus tard sur la base du prix de revient définitif validé par l'Etat qui intervient généralement dans un délai de 2 ans après la livraison des bâtiments.

En contrepartie de la présente garantie, *HALPADES SA D'HLM* accepte de réserver à la Commune, 3 logements PLUS et 1 logement PLAI.

Cette réservation confèrera à la Commune de MEYTHET la faculté de présenter ses candidats pour les logements concernés ; il est toutefois rappelé que la Commission d'attributions d'*HALPADES* telle que définie à l'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation reste décisionnaire.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- D'approuver les termes de la convention ci-dessus mentionnés,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention de financement

3 - Règlement intérieur du restaurant scolaire

Considérant que ce Règlement Intérieur régie les modalités d'inscriptions et les conditions d'accès aux différents services Périscolaires et de Restauration Scolaire pour une qualité optimale du service public,

Considérant que ce Règlement Intérieur permet en premier lieu de garantir la sécurité des usagers fréquentant les accueils périscolaires et la Restauration Scolaire organisés par la ville, à savoir les enfants et qu'il prend en compte les capacités maximum d'accueil des locaux utilisés et les réglementations en vigueur,

Considérant les procès verbaux de visite de la commission de sécurité 27 591 et 59 132 et attendu que les locaux de restauration scolaire ne permettent plus de répondre à la demande et qu'en limitant à deux midis par semaine l'accès au restaurant scolaire pour les enfants issus de familles au sein desquelles un parent ne travaille pas, la Ville accueille quotidiennement 397 personnes en moyenne (élèves et animateurs) au sein de ses structures et ce, alors que la capacité d'accueil d'ERP est justement limitée à 397 places;

Considérant que la Ville a, depuis un an, pris des dispositions destinées à remédier à ce problème de capacité d'accueil :

La Ville a engagé une étude conduite par un cabinet extérieur sur son service de restauration ; la première phase en est achevée (relative à la production) et vont maintenant être redéfinies avec ces professionnels les modalités d'organisation du service de restauration.

La Ville œuvre à lancer une consultation en vue d'une étude et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement des locaux destinés au périscolaire au sein du groupe scolaire COTFA.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de règlement des Accueils Périscolaires et de la Restauration Scolaire joint en annexe affirmant des conditions d'accès et ce, le temps de réaliser les études et investissements évoqués plus haut.

4 - Tarifs : restaurant scolaire, cimetière

- Modification d'un tarif erroné dans la grille tarifaire de la Restauration Scolaire 2012-2013 proposée et votée au CM du 19 juin 2012

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans le tableau des nouveaux tarifs de la Restauration Municipale 2012-2013, proposés et votés lors du Conseil Municipal du 19 juin 2012,

Considérant que le quotient CAF « 420 à 503 », dans le tableau tarifaire 2012-2013 proposé lors du Conseil Municipal du 19 juin 2012, n'est pas affecté d'un tarif de 3.41 € mais en réalité de 3.57 €, sur la base du tarif 2011-2012 qui n'était pas de 3.34 € mais en réalité de 3.5 €,

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce tarif corrigé.

- Création nouveau tarif - concession cimetière communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tarif ci-après :

Concession cinquantenaire (simple emplacement)	440,00 euros
--	--------------

Sise dans cimetière communal - allée des Pensées à Meythet.

5 - ONF – gestion de la forêt communale – inscription à l'état d'assiette des coupes 2013

Par délibération du 14 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé un programme d'aménagement de la forêt communale de Meythet pour la période 2012 - 2031.

Ce programme prévoit la réalisation, en 2013, d'une coupe d'amélioration de la parcelle n° 1 (sur le plan établi par l'ONF), dont le but est de réaliser une coupe sanitaire afin de récolter les arbres scolytés ou dangereux implantés à proximité du parcours gymnique des Iles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation de la coupe sanitaire sur la parcelle sus désignée (n° 1 sur le plan de l'ONF).
- de charger l'ONF de réaliser une mise en vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, sachant que leur exploitation se fera, dans la majorité des cas, entre juin 2013 et juillet 2014 et que le Maire devra donner son accord sur les propositions de prix et d'acheteur.
- d'autoriser Madame le Maire à négocier et signer la future convention d'exploitation groupée.

6 - Point de personnel - Recrutement agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – secteur animation périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement l'article 3,
 Vu la loi n° 2012-847 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
 Considérant l'existence d'un centre de loisirs périscolaire, accueillant les enfants d'âge maternel et primaire le matin avant l'école, au moment du déjeuner, et le soir après l'école,
 Considérant les effectifs fluctuant de ces enfants accueillis,
 Considérant la réglementation en vigueur qui oblige la Commune de Meythet à avoir les effectifs en personnel suffisant pour l'encadrement des enfants, soit à ce jour 1 agent pour 10 enfants de maternelle et 1 agent pour 14 enfants de primaire,
 Considérant que les besoins du service peuvent nécessiter le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activités dans le secteur périscolaire,

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à recruter jusqu'à 15 agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités lié à l'accueil des enfants en animation périscolaire (matin, midi et soir), en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- De définir les missions de ces agents comme suit : fonctions d'agent d'animation relevant de la catégorie C à temps non complet,
- De définir les conditions particulières exigées des candidats comme suit : être titulaire d'un diplôme dans l'animation (type BAFA, BAFD, BPJEPS, ...) ou CAP Petite Enfance, ou avoir une expérience professionnelle similaire,
- De fixer le niveau de rémunération calculé au prorata du temps travaillé selon le 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (soit à ce jour pour information indice brut 297), salaire auquel s'ajoute le régime indemnitaire tel qu'il est prévu par les délibérations du 5 décembre 2005 et du 23 juillet 2007,
- De fixer la période d'intervention de ces agents comme suit : année scolaire 2012-2013 soit du 1^{er} septembre 2012 au 7 juillet 2013,
- D'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

7 - Forum pour l'emploi – demandes de subvention au titre des fonds spéciaux de l'Etat, au Conseil Régional et à la DIRECCTE

- demande de subvention au titre des fonds spéciaux de l'Etat

La ville de Meythet organise chaque année depuis 2002 en partenariat avec l'Etat, la région et d'autres partenaires, un Forum pour l'Emploi, qui a pour objectif de créer une synergie entre l'offre et la demande. Les entreprises et organismes de formations du département et de la région s'impliquent dans ce projet.

Après une 10^{ème} édition réussie en 2011 et ce sur 4 jours, au cours de laquelle 100 exposants et près de 2500 visiteurs ont été accueillis, la ville souhaite renouveler cette manifestation les 3 et 4 octobre 2012. Elle sera organisée sur 2 jours et par secteurs d'activités afin de mieux répondre à la demande des visiteurs.

A cette occasion, les demandeurs d'emploi et/ou les entrepreneurs peuvent :

- ✓ **Proposer en direct leurs offres d'emploi,**
- ✓ **Parler de leur entreprise, des métiers relevant de leur activité,**
- ✓ **Faire connaître leurs besoins en main-d'œuvre à plus ou moins long terme,**
- ✓ **Échanger directement avec des personnes en recherche d'emploi,**
- ✓ **Rencontrer les professionnels de la formation et de l'insertion.**

Les demandeurs d'emploi du département seront informés de cette initiative locale via divers moyens de communications (Affiches, flyers, articles dans la presse locale, site Internet, radio ou encore grâce à nos partenaires...)

Le taux de chômage étant toujours en hausse à la fois d'un point de vue national et local, parce que les jeunes et les seniors sont davantage touchés par ce phénomène..., il est important de multiplier les rencontres entre demandeurs d'emploi et recruteurs. Ainsi, le Forum emploi est une opportunité pour toutes personnes en recherche d'emploi de rencontrer des professionnels de l'emploi : entreprises, organismes de formations et écoles, institutions publiques...

Avec de plus en plus de partenaires économiques, une large couverture médiatique, le Forum pour l'emploi représente un véritable challenge pour la politique de l'emploi de notre région. A ce propos, cette manifestation a reçu la labellisation : « Mondial des métiers » en Rhône-Alpes.

Aussi et attendu que les partenariats noués autour du Forum de l'emploi conditionnent sa réussite, tant sur un plan fonctionnel que pour ce qui a trait au financement de la manifestation et plus largement de l'aide à la recherche d'emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention au titre des fonds parlementaires et ce pour un montant de 2000,00 € d'investissements.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou courrier, nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **demande de subvention au Conseil Régional**

La ville de Meythet organise chaque année depuis 2002 en partenariat avec l'Eat, la région et d'autres partenaires, un Forum pour l'Emploi, qui a pour objectif de créer une synergie entre l'offre et la demande. Les entreprises et organismes de formations du département et de la région s'impliquent dans ce projet.

Après une 10^{ème} édition réussie en 2011 et ce sur 4 jours, au cours de laquelle 100 exposants et près de 2500 visiteurs ont été accueillis, la ville souhaite renouveler cette manifestation les 3 et 4 octobre 2012. Elle sera organisée sur 2 jours et par secteurs d'activités afin de mieux répondre à la demande des visiteurs.

A cette occasion, les demandeurs d'emploi et/ou les entrepreneurs peuvent :

- ✓ **Proposer en direct leurs offres d'emploi,**
- ✓ **Parler de leur entreprise, des métiers relevant de leur activité,**
- ✓ **Faire connaître leurs besoins en main-d'œuvre à plus ou moins long terme,**
- ✓ **Échanger directement avec des personnes en recherche d'emploi,**
- ✓ **Rencontrer les professionnels de la formation et de l'insertion.**

Les demandeurs d'emploi du département seront informés de cette initiative locale via divers moyens de communications (Affiches, flyers, articles dans la presse locale, site Internet, radio ou encore grâce à nos partenaires...)

Le taux de chômage étant toujours en hausse à la fois d'un point de vue national et local, parce que les jeunes et les seniors sont davantage touchés par ce phénomène..., il est important de multiplier les rencontres entre demandeurs d'emploi et recruteurs. Ainsi, le Forum emploi est une opportunité pour toutes personnes en recherche d'emploi de rencontrer des professionnels de l'emploi : entreprises, organismes de formations et écoles, institutions publiques...

Avec de plus en plus de partenaires économiques, une large couverture médiatique, le Forum pour l'emploi représente un véritable challenge pour la politique de l'emploi de notre région. A ce propos, cette manifestation a reçu la labellisation : « Mondial des métiers » en Rhône-Alpes.

Aussi et attendu que les partenariats noués autour du Forum de l'emploi conditionnent sa réussite, tant sur un plan fonctionnel que pour ce qui a trait au financement de la manifestation et plus largement de l'aide à la recherche d'emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention de la Région Rhône Alpes et ce pour un montant de 4500,00 €.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou courrier, nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **demande de subvention en contrepartie d'image auprès de la DIRECCTE**

La ville de Meythet organise chaque année depuis 2002 en partenariat avec l'Etat, la région et d'autres partenaires, un Forum pour l'Emploi, qui a pour objectif de créer une synergie entre l'offre et la demande. Les entreprises et organismes de formations du département et de la région s'impliquent dans ce projet.

Après une 10^{ème} édition réussie en 2011 et ce sur 4 jours, au cours de laquelle 100 exposants et près de 2500 visiteurs ont été accueillis, la ville souhaite renouveler cette manifestation les 3 et 4 octobre 2012. Elle sera organisée sur 2 jours et par secteurs d'activités afin de mieux répondre à la demande des visiteurs.

A cette occasion, les demandeurs d'emploi et/ou les entrepreneurs peuvent :

- ✓ **Proposer en direct leurs offres d'emploi,**
- ✓ **Parler de leur entreprise, des métiers relevant de leur activité,**
- ✓ **Faire connaître leurs besoins en main-d'œuvre à plus ou moins long terme,**
- ✓ **Échanger directement avec des personnes en recherche d'emploi,**
- ✓ **Rencontrer les professionnels de la formation et de l'insertion.**

Les demandeurs d'emploi du département seront informés de cette initiative locale via divers moyens de communications (Affiches, flyers, articles dans la presse locale, site Internet, radio ou encore grâce à nos partenaires...)

Le taux de chômage étant toujours en hausse à la fois d'un point de vue national et local, parce que les jeunes et les seniors sont davantage touchés par ce phénomène..., il est important de multiplier les rencontres entre demandeurs d'emploi et recruteurs. Ainsi, le Forum emploi est une opportunité pour toutes personnes en recherche d'emploi de rencontrer des professionnels de l'emploi : entreprises, organismes de formations et écoles, institutions publiques...

Avec de plus en plus de partenaires économiques, une large couverture médiatique, le Forum pour l'emploi représente un véritable challenge pour la politique de l'emploi de notre région. A ce propos, cette manifestation a reçu la labellisation : « Mondial des métiers » en Rhône-Alpes.

Aussi et attendu que les partenariats noués autour du Forum de l'emploi conditionnent sa réussite, tant sur un plan fonctionnel que pour ce qui a trait au financement de la manifestation et plus largement de l'aide à la recherche d'emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention en contrepartie d'image auprès de la DIRECCTE et ce pour un montant de 4500,00 €.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou courrier, nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8 - Acquisition de terrain route de Frangy – consorts Menthon

Il est exposé au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement (de redressement, élargissement) de voirie, (1^{ère} tranche de travaux), route de Frangy, ont été réalisés et qu'il convient de régulariser la situation juridique des terrains privés formant l'emprise de la voie communale.

Les consorts Menthon propriétaires de la parcelle cadastrée section AI numéro 45a (numérotation provisoire) ont donné leur accord pour vendre 16 m² de ladite parcelle à la commune au prix de 10 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir 16 m² de la parcelle AI 45a au prix de 10 € le m² soit 160 €,
- précise que l'acte d'acquisition soit passé en la forme administrative,
- donne pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- décide que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

9 - Cession de terrain SCI le Cleverny

Monsieur Laperrière, co-gérant de la SCI CLEVERNY est propriétaire de parcelle cadastrée à la section AE sous les numéros 43 et 44.

Il a, par courrier en date du 10 mai 2011, fait part de son souhait d'acquérir les parcelles contiguës, numérotées AE 46 et 76, d'une contenance totale de 3 934m², propriété de la ville de Meythet, au prix de 35€ le m².

Il est par ailleurs précisé que le terrain est actuellement grevé de plusieurs servitudes relatives d'une part au maintien ou au remplacement d'un fossé d'écoulement des eaux pluviales nécessaire au drainage de la zone au passage d'une canalisation d'eaux usées et au passage d'une ligne à haute tension.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de cette cession à la SCI Le Cleverny pour un montant total de 137 690 € (hors frais) payable à la signature de l'acte,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document à intervenir dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

10 - Admissions en non-valeurs

Certaines créances étant irrécouvrables malgré la diligence des services de la trésorerie d'Annecy, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les sommes ci-après en non-valeur.

	Montant en Euros
2008	

	97,05	(cantine et périscolaire : poursuite sans effet)
	45,29	(cantine et périscolaire : poursuite sans effet)
	103,52	(cantine et périscolaire : poursuite sans effet)
	97,05	(cantine et périscolaire : poursuite sans effet)
	310,56	(cantine et périscolaire : poursuite sans effet)
	Sous Total	653,47
2009		
	0,05	(loyer : créance minimale)
	10,20	(cantine et périscolaire : personne disparue)
	63,15	(cantine et périscolaire : personne disparue)
	225,72	(fourrière : personne disparue)
	0,03	(loyer : créance minimale)
	Sous Total	299,15
2010		
	308,60	(fourrière : poursuite sans effet)
	0,02	(petite enfance : créance minimale)
	21,65	(cantine et périscolaire : personne disparue)
	52,80	(fourrière : poursuite sans effet)
	35,98	(cantine et périscolaire : personne disparue)
	25,49	(cantine et périscolaire : personne disparue)
	28,78	(cantine et périscolaire : personne disparue)
	1,00	(petite enfance : créance minimale)
	Sous Total	474,32
Total Général	1 426,94	

11 - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (entre le 6 juin 2012 et le 20 août 2012)

23/R/2012 : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur et Madame NERVOT.

24/R/2012 : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur et Madame BARTHASSAT.

25/R/2012 : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame JUGE.

26/R/2012 : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame GEUDENS.

27/R/2012 : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur GIACCHINO.

28/R/2012 : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur PERRIER.

- 29/R/2012** : Convention de formation entre la commune de Meythet et le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence 74 (CESU74).
- 30/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et l'association « La Meythésanne » (mise à disposition locaux 27 route de Frangy)
- 31/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et l'association « Secours Populaire Français » (mise à disposition locaux 27 route de Frangy)
- 32/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et mademoiselle LOPEZ GATELL Gabriela (mise à disposition locaux 21 route de Frangy)
- 33/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame NAVARRO.
- 34/R/2012** : Préparation et coordination des matinées aux jardins pour les écoliers de Meythet – CONTE Aurélie.
- 35/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et le Lycée agricole de Poisy Chavanod – travaux de fauche sur le marais de Côte Merle
- 36/R/2012** : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Meythet et l'association BARBARINS et FOURCHUS – festival Meythet la musique.
- 37/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame DIJOURD.
- 38/R/2012** : Acquisition tondeuse hydrostatique à coupe frontale
- 39/R/2012** : Cession tondeuse KUBOTA
- 40/R/2012** : Convention formation entre la commune de Meythet et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 74)
- 41/R/2012** : Convention formation entre la commune de Meythet et SAVOIE PREVENTION
- 42/R/2012** : Entretien, maintenance et dépannage des matériels frigorifiques des cuisines dans les bâtiments municipaux
- 43/R/2012** : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Meythet et AFOZIC SARL – festival Meythet la musique
- 44/R/2012** : Entretien, maintenance et dépannage des matériels de cuisine dans les bâtiments municipaux (hors matériels frigorifiques)
- 45/R/2012** : Aménagement de stationnements Ilot Central route de Frangy.
- 46/R/2012** : Contrat d'engagement entre la ville de Meythet et Monsieur LEDENT – radio crochet
- 47/R/2012** : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Meythet et l'association KRAFT PRODUCTIONS – festival Meythet la musique
- 48/R/2012** : Contrat d'engagement pour l'organisation de cinéma en plein air entre la ville de Meythet et le CDPC/FOL 74
- 49/R/2012** : Restauration Lavoir – convention entre la ville de Meythet et l'association des Amis du Vieux Meythet.
- 50/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et la Croix Rouge Française – festival Meythet la Musique
- 51/R/2012** : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Meythet et l'association NOT'IN GAME GOSPEL – festival Meythet la Musique
- 52/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et l'association SAKHALINE – fête de la musique 2012
- 53/R/2012** : Convention de partenariat entre la ville de Meythet et la MJC de Meythet – Spectacle «Effroyables jardins »
- 54/R/2012** : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Meythet et la société URBAN DISTRICT – festival Meythet la musique
- 55/R/2012** : Convention de formation entre la commune de Meythet et LIDAL GIE-LVD 74 – formation hygiène de base – bonnes pratiques et autocontrôles
- 56/R/2012** : Extension et amélioration de l'aire de jeux de Cotfa – rue des Grillons
- 57/R/2012** : Convention de partenariat entre la ville de Meythet et l'association « L'ART EN SORT » - Meythet la musique 2012.
- 58/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et Monsieur GLOMBARD – Meythet la musique 2012
- 59/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et Monsieur GLOWINSKI – Meythet la musique 2012
- 60/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et Madame PALASHI – Meythet la musique 2012
- 61/R/2012** : Convention entre la ville de Meythet et Madame LISA SPADA – Meythet la musique 2012
- 62/R/2012** : Mise à disposition locaux sis dans l'enceinte de l'école élémentaire du Centre du 9 juillet au 31 août 2012
- 63/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur et Madame MEO.
- 64/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame HERLET.

- 65/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur et Madame PUCCIO.
- 66/R/2012** : Convention de mise à disposition de « Espace chez nous » à l'association « Evènements solidaires »
- 67/R/2012** : Constitution d'une régie de recettes et d'avances – Centre de loisirs 6-12 ans
- 68/R/2012** : Constitution d'une régie de recettes et d'avances – Centre de loisirs 13-17 ans
- 69/R/2012** : Avenant à la convention du 16 janvier 1997 entre la ville de Meythet et la Société Française de Radiotéléphone (SFR) – installation d'une antenne
- 70/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur et Madame SCOTTON
- 71/R/2012** : Prise en charge facture opticien – sinistre Madame ZUCCHETTO
- 72/R/2012** : Maintenance préventive et corrective des extincteurs et robinets d'incendie armés des bâtiments de la ville de Meythet – PROTECT SECURITE
- 73/R/2012** : Acquisition d'un véhicule léger – Renault Kangoo express
- 74/R/2012** : Cession véhicule RENAULT EXPRESS – 8763 VW 74
- 75/R/2012** : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Meythet et la Compagnie Contes Joyeux
- 76/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur et Madame LUSSIEZ.
- 77/R/2012** : Mission maîtrise œuvre – création terrain de foot synthétique – contrat REAL SPORT INGENIERIE
- 78/R/2012** : Curage du réseau d'eaux pluviales de la ville de Meythet
- 79/R/2012** : Pompage des bacs à graisse et entretien d'une station de relevage de la ville de Meythet
- 80/R/2012** : Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame RAVENNES.
- 81/R/2012** : Convention de partenariat entre la ville de Meythet et l'association MJC de Meythet – actions de sensibilisation, de pratique et de découverte des arts et de la culture

Le Maire,
Sylvie Gillet de Thorey

Le secrétaire de séance,
Madeleine Page